



Patrimoine & outils règlementaires

Année	4	Heures CM	28	Caractère	obligatoire	Code	M81-AHP-S
Semestre	8	Heures TD	28	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	6	Coefficient	6	Session de rattrapage	oui		

Responsable : M. Maurer

Autre enseignant : M. Goubin

Objectifs pédagogiques

Le séminaire « Patrimoine & outils règlementaires » se fixe pour objectif la connaissance des différents outils de réglementation du patrimoine, ainsi que la sensibilisation aux divers services et métiers s'y rattachant. une part essentielle des interventions sur l'existant ou dans un tissu urbain constitué est de fait concernée par une réglementation spécifique relative à un « déjà-là ». Le patrimoine sera pris en compte dans son acception large, mais concernera essentiellement trois échelles : l'édifice, l'ensemble urbain et le territoire.

Les étudiants seront invités à s'interroger sur ces outils règlementaires et à les confronter avec leur propre pratique du projet, dans une approche critique et analytique.

Contenu

Au cours de cet enseignement, la notion de patrimoine sera explicitée, questionnée et remise dans un contexte historique. Sur cette base seront ensuite interrogés les enjeux et les objectifs des différents outils de réglementation et de labellisation en vigueur en matière de patrimoine : inscription et classement au titre des monuments historiques, abords des MH, SPR, volet patrimonial du PLU, label architecture contemporaine remarquable, etc.

L'organisation des services de sauvegarde du patrimoine sera également abordée (protection, instruction...). La rencontre d'un spécialiste couplée à une visite de services publics concernés par ces réglementations patrimoniales permettront de donner corps aux différentes notions et aux outils abordés dans l'enseignement.

Mode d'évaluation

L'évaluation se fait sur la base d'une étude de cas à présenter en binôme et d'un exercice pratique proposé à la fin du semestre.



